

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 15 décembre 2014

Le quinze décembre deux mil quatorze, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance publique, à vingt heures trente à la Mairie de Chevrières (Oise), sous la présidence de Monsieur Hervé COSME, Maire

Etaient présents : Monsieur Hervé COSME, Maire, Monsieur Philip MICHEL, Mademoiselle Laure BRASSEUR, Madame Corinne PLAUCHIER, Messieurs Noël LOIRE, Adjoints, Messieurs Bruno COLLIN, Madame Christine BONNAMY, Messieurs Frédéric FOURMENT, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE, Mademoiselle Carole DUMILLON, Mesdames Françoise CABY, Marina PAURON, Monsieur Donatien PINON, Madame Isabelle LELOIR

Absents excusés, ayant donné pouvoir : Monsieur Laurent VERVEL a donné pouvoir à Monsieur Hervé COSME, Madame Elisabeth FORTE a donné pouvoir à Madame Corinne PLAUCHIER et Madame Laurence PASSET a donné pouvoir à Monsieur Bruno COLLIN

Absent excusé : Monsieur Sylvain FONTAINE

Secrétaire de séance : Madame Christine BONNAMY

Aucune observation n'étant formulée quant au compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

- Décisions modificatives aux Budgets Primitifs 2014
- Vote de 25 % des investissements budgétés en 2014 pour engagement et mandatement des dépenses avant l'adoption du BP 2015
- Tarifs activités péri éducatives périodes 3 et 4
- Choix du Cabinet Urbaniste pour la révision du PLU et demande de subvention auprès du Département
- Désignation des délégués au sein de l'Association des Communes traversées par le TGV Nord
- Questions diverses

Décisions modificatives aux Budgets Primitifs 2014

1- Budget Zone Artisanale

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu, comme à chaque fin d'exercice, de transférer les charges et de constater les stocks concernant ce budget. Il propose donc à l'assemblée de procéder aux écritures comptables suivantes. Ces écritures n'affectent en aucun cas les dépenses et recettes. Il s'agit uniquement d'écritures d'ordre.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections

| | |
|--|-----------------|
| Article 3555 - Dépenses d'investissement | + 713 680 euros |
| Article 3555 - Recettes d'investissement | + 713 680 euros |

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections

| | |
|--|-----------------|
| Article 71355 - Dépenses de fonctionnement | + 713 680 euros |
| Article 71355 - Recettes de fonctionnement | + 713 680 euros |

Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur des sections

| | |
|--|------------|
| Article 608 - Dépenses de fonctionnement | + 92 euros |
| Article 796 - Recettes de fonctionnement | + 92 euros |

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

| | | |
|--|---|---------|
| Article 658 – Dépenses de fonctionnement | + | 5 euros |
| Article 758 – Recettes de fonctionnement | + | 5 euros |

Il fait également part à l'assemblée du versement d'une somme de 91 480 euros qui correspond à la vente d'un terrain à la SCI DASY. Monsieur Frédéric FOURMENT demande si des créations d'emplois auront lieu suite à cette vente. Une réponse négative lui est faite.

2 – Budget Commune

Suite au dégrèvement de la Contribution Foncière des Entreprises de certains auto entrepreneurs, il y a lieu de reverser la somme de 693 euros prévue dans la fiscalité de l'année 2014.

La décision modificative s'articule comme suit :

Dépenses de fonctionnement

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| Augmentation de l'article 7391178 | + 693 euros |
| Diminution de l'article 022 | - 693 euros |

Il y a également lieu de procéder aux écritures d'ordre suivantes afin de régulariser des acquisitions de panneaux de signalisation, radar pédagogique et barrières, pour lesquelles la commune a perçu une participation de la Société TEREOS. Ces acquisitions ont été portées à l'inventaire pour être amorties en totalité. Or, étant donné la participation perçue il aurait fallu amortir ces biens uniquement pour la partie payée par la commune d'où, la prise de la décision modificative qui suit :

Dépenses d'Investissement : Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

| | |
|---|-------------|
| Augmentation de l'article 2152 – Installations de voirie | 4 946 euros |
| Augmentation de l'article 21578 – Autre matériel et outillage | 2 333 euros |

Recettes d'Investissement – Chapitre 041 Opérations patrimoniales

| | |
|---|-------------|
| Augmentation de l'article – 1328 – Autres | 7 279 euros |
|---|-------------|

Vote de 25 % des investissements budgétés en 2014 pour engagement et mandatement des dépenses avant l'adoption du BP 2015

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Article L1612-1

- Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13 avril 1996
- Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8 mars 1998
- Ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20 décembre 2003
- Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 art. 2 Journal Officiel du 27 août 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L. 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L. 4311-1-1 pour les régions l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article comme suit (25 % des chapitres 20, 21 et 23 soit x 25 % = 154 450 euros)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- ❖ Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles 80 175 euros
- ❖ Chapitre 23 – Immobilisations en cours 74 275 euros

Total 154 450 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Tarifs activités péri éducatives périodes 3 et 4

Monsieur le Maire rappelle les tarifs votés pour les deux premières périodes, soit 21 euros pour 7 vendredis par période.

Il demande à l'assemblée de voter les tarifs pour les périodes suivantes (3 et 4) et ajoute la période 5 étant donné que dans le document distribué aux familles, la période 5 a été annoncée. Monsieur le Maire rappelle qu'il avait annoncé que la 5^{ème} période servirait d'ajustement. Il informe également l'assemblée que la commune a perçu la subvention pour aider à financer les activités péri éducatives. En principe ce dispositif de participation est prorogé pour la prochaine rentrée scolaire, voire la suivante.

Après toutes ces explications, le tarif est mis au vote et la somme de 21 euros est retenue pour les périodes 3, 4 et 5.

Choix du Cabinet Urbaniste pour la révision du PLU et demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire rappelle pourquoi la commune doit procéder à la révision de son PLU (Plan Local d'Urbanisme). Notre document approuvé en 2008 ne répond plus aux nouvelles dispositions issues de la Loi portant Engagement National pour l'Environnement, dite Loi Grenelle 2 et issues de la Loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové). Les dispositions du PLU doivent être rendues compatibles avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) élaboré à l'échelle intercommunale. Pour la concertation des habitants, un dossier d'étude avec registre destiné à recueillir les observations sera mis à la disposition du public en mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Il demande à l'assemblée de délibérer sur le choix du Cabinet Urbaniste qui procèdera à cette révision.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal

- Vu la délibération prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune
- Vu la proposition établie par la SARL Agence d'Urbanisme ARVAL pour un montant de 14 910 euros H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de confier cette étude à la SARL – Agence d’Urbanisme ARVAL de CREPY EN VALOIS (OISE).
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce projet (contrat, convention, avenant, etc.....)

Demande de subvention auprès du Conseil Général et de l’Etat pour la révision du Plan Local d’Urbanisme

- Vu la délibération en date du 15 décembre 2014 prescrivant la révision du Plan Local d’Urbanisme de la Commune et confiant cette étude au Cabinet ARVAL de CREPY EN VALOIS (OISE).
- Vu la proposition établie par la SARL Agence d’Urbanisme ARVAL pour un montant de 14 910 euros H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Sollicite auprès de l’Etat et du Conseil Général, une subvention afin d’aider la commune à financer les dépenses relatives à ce projet.

Désignation des délégués au sein de l’Association des Communes traversées par le TGV Nord

Monsieur le Maire rappelle que l’Association des Communes traversées par le TGV Nord a été constituée au moment de la construction du TGV Nord. L’ancien maire en était président. Une assemblée générale prévue le 20 novembre 2014 a été reportée car le quorum n’était pas atteint. Une nouvelle assemblée extraordinaire est programmée le 28 janvier 2015. Pour y siéger légalement, il faut désigner un titulaire et un suppléant par commune. Monsieur Noël LOIRE accepte d’être délégué titulaire et Monsieur Laurent VERVEL d’être suppléant. Le Conseil est d’accord. Par contre, lors de la réunion il faudra bien demander quel est le but de cette association, à quoi elle sert et le montant de la cotisation.

Questions diverses

- Monsieur le Maire met au vote la création d’un poste de Brigadier Chef Principal de Police Municipale. Notre policier en poste partira en retraite au maximum d’ici deux ans. La vidéo protection va être installée prochainement. La commune va passer aux procès verbaux électroniques. La présence d’un second policier permettra d’étendre les horaires de surveillance. La personne pressentie est un gendarme. Le Conseil accepte à l’unanimité ce nouvel emploi.
- Monsieur le Maire remercie le personnel communal, ses collègues, les associations, les enseignants et la population pour leur participation aux cérémonies du 11 Novembre. Grâce à tous ces acteurs, cette journée a été un succès.
- Monsieur le Maire adresse également ses remerciements au personnel communal pour les décorations de Noël.
- Monsieur le Maire fait part d’un courrier de Monsieur Jérémy SUCH qui remercie la municipalité qui l’a aidée dans le cadre de l’organisation de son projet Téléthon, projet réalisé au titre de ces études scolaires.
- Les travaux de démolitions du chantier « Le Village » sont terminés. L’entreprise EUROVIA, en charge des VRD va commencer ses livraisons par la Rue Antoine Bullo. A cette occasion, un arrêté a été pris pour interdire le stationnement sur la partie concernée. Les administrés ont été avisés par un courrier. Il y aura lieu de revoir le stationnement de la Rue Antoine Bullo. Certains tracés au sol doivent être modifiés.
- Chaque membre du conseil a été destinataire du compte rendu de la réunion du 24 novembre à la CCPE. Un projet de ZAC sur la commune de Moyvillers a été évoqué avec une

participation de la CCPE à hauteur de 125 000 euros sur un coût d'aménagement de 1 503 000 euros. Un dossier plus complet est mis à la disposition du conseil en mairie sur ce sujet. L'avis de chaque commune adhérente est demandé sur ce projet. Monsieur le Maire demande à chacun d'y réfléchir et de lui faire parvenir les observations afin que les délégués puissent argumenter la décision finale.

- La parole est donnée à Monsieur Noël LOIRE qui informe l'assemblée des changements à venir au sujet de la collecte des déchets verts pour l'année 2015. Une information sera distribuée. Chaque administré devra se munir d'un voire plusieurs bacs roulants d'une capacité maximale de 240 litres et, les déchets seront collectés chaque semaine, selon le calendrier habituel, de mars à novembre.
- Une fiche signalétique de la commune peut être téléchargée sur le site indiqué dans le compte rendu de la CCPE. Elle reprend des informations qui peuvent être intéressantes à lire.
- Monsieur le Maire adresse ses félicitations à l'équipe qui a réalisé le Journal sur la Guerre 14/18. Beaucoup d'administrés l'ont apprécié et le garderont en souvenir. Il relance également cette commission pour la réalisation du prochain bulletin qui paraîtra en Janvier 2015. Il faut se mettre au travail.
- Le calendrier des fêtes et manifestations pour 2015 est à distribuer en fin de semaine car demain nous aurons celui de la CCPE à ajouter. Il sera prêt en mairie à partir de jeudi après-midi.
- La parole est donnée à Monsieur Frédéric FOURMENT pour parler du site Web. Celui-ci est maintenant en ligne. Il demande à ses collègues de lui faire part des remarques ou modifications, corrections qui pourraient y être apportées.
- Pour le concours « Photos » quelques précisions sont données. Il s'agit de photos récentes ayant un rapport avec la commune. Il est décidé de prolonger le délai de remise des photos à fin février.
- La parole est donnée à Madame Corinne PLAUCHIER pour les colis de Noël aux personnes âgées de 70 ans et plus. Préparation le 19/12 à partir de 14 H et distribution le 20/12 à partir de 13 h 30. Point de rendez-vous à la salle municipale.
- La panne de chauffage à la salle des sports est évoquée. Elle est due à un mauvais montage par notre personnel, du matériel. L'entreprise chargée de la réparation interviendra demain. Le coût de cette réparation est de plus de 5 000 euros. Madame Isabelle LELOIR parle également d'un problème de fuites d'eau à la salle des sports. Monsieur Philip MICHEL en prend note.
- Madame Christine BONNAMY en profite pour dire qu'il y a une fuite d'eau dans la cage d'escalier de l'école de danse.
- Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre note des dates des élections des conseillers départementaux, les 22 et 29 mars 2015. Les permanences seront à organiser.
- Dans le cadre du transport des betteraves, Monsieur le Maire a pris un avis car la sucrerie prévoit de ne pas faire de transport les jours de Noël et du Nouvel An. En revanche des transports se feront les dimanches 21 et 28 Décembre et le Dimanche 4 janvier 2015 (peut-être également le 11/01/2015). La fin de la campagne est prévue le 13 ou 14/01/2015 en fonction des conditions climatiques.
- A partir du 1^{er} juillet 2015, la Direction Départementale des Territoires n'instruira plus l'urbanisme des communes. Une réflexion est en cours au sein de la CCPE pour étudier les possibilités, soit d'une mutualisation de la compétence « Urbanisme », soit passer par l'ARC, moyennant une participation par habitant ou même faire appel à l'ADTO qui a priori proposera ce service dans l'avenir. Cette question est à étudier, des renseignements doivent être pris afin d'avoir tous les éléments pour pouvoir prendre une telle décision. Monsieur le Maire précise que nous pourrions être amenés à revoir le taux de la taxe d'aménagement qui sert en partie à financer l'instruction des permis de construire.
- Suite à un devis reçu pour installer un collecteur central pour les eaux usées, Rue Charles Boursier (partie Chaussée des Vaches) puisque des travaux d'assainissement sont réalisés actuellement Rue de la Libération, il paraît opportun d'en profiter pour aménager cette partie de la Rue Charles Boursier en prévision de l'avenir car certains terrains pourraient devenir

constructibles. Le Syndicat d'Assainissement Chevrières-Grandfresnoy n'accepte pas de prendre en charge ces travaux. Le Conseil Municipal est d'accord pour autoriser Monsieur le Maire à signer ce devis de travaux d'un montant de 8 247 euros TTC.

- Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'Inspection Académique de Pont qui a décidé que notre commune serait dorénavant rattachée au RASED de Verberie moyennant une participation demandée par cet organisme (687 euros pour 2014/2015). Jusqu'à présent la commune était rattachée au RASED d'Estrées Saint Denis et la CCPE prenait en charge la cotisation pour toutes les communes adhérentes. Etant donné que même si la commune n'accepte pas de payer la cotisation au RASED de Verberie, celui-ci est tenu d'intervenir sur Chevrières, le Conseil refuse le paiement de cette participation.
- Un solde de subvention de 5 220 euros a été versé pour l'aménagement de la Place Honoré Lescot.
- Le vendredi 16 janvier 2015 les sapins des administrés pourront être déposés sur les trottoirs. Un ramassage est prévu. Il serait bon de les sortir la veille.
- Dans le cadre de la libéralisation en 2015 du marché du gaz, nous avons fait appel à l'UGAP pour la commune, pour négocier les tarifs pour la commune.
- La société Lafarge va démonter en janvier 2015 le pont installé Route du Quesnoy. Un arrêté de déviation sera pris pour emprunter l'allée du Quesnoy après accord des propriétaires, la famille LANGLOIS-MEURINNE.
- L'installation du comité Consultatif s'est faite et une réunion est programmée le 26 janvier 2015.
- Il faudra voir pour travailler sur les tarifs de location de salle puis également sur la révision de la participation demandée dans le cadre scolaire à la Commune de LE FAYEL. Des groupes de travail pourraient être constitués pour ces études.
- Le groupe de travail chargé de l'Ecole de Musique se réunira le 20 janvier à 20 h 30.
- Mademoiselle Laure BRASSEUR fait part d'un spectacle pour lequel un essai est fait avec une troupe de théâtre de Chevrières. Cela permettra de voir dans quelle condition l'action culturelle du Conseil Municipal pourrait être renforcée dans les mois et années à venir. L'Association des Amis des Mots et des Images étant en sommeil, la commune organisera le 7^{ème} Salon du Livre le 28 mars 2015.
- Madame Corinne PLAUCHIER a assisté au Spectacle des Enfants de l'Ecole cet après midi. Tout s'est bien passé.
- La parole est donnée à Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE qui fait le compte rendu de l'assemblée générale du SEZEO à laquelle il a assisté. Nous recevrons en mairie le contrat de concession signé avec le SEZEO et les communes pour 30 ans.
- Le Samedi 10 janvier 2015, de 15 h à 17 h, Place Langlois-Meurinne, un chocolat chaud et vin chaud seront servis à la population pour le Nouvel An à la place du rituel des vœux à la salle municipale des années précédentes,
- Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE fait le compte rendu de la réunion de chantier à laquelle il a assisté cet après midi pour « Le village ». Le problème des eaux de pluie a été évoqué et les ouvrages ont été dimensionnés pour les recevoir. Le muret qui reste en place va être consolidé mais il sera exclu de garantie décennale. Il serait bon de prendre des photos et de faire réaliser un état des lieux par notre policier municipal car ce muret paraît fragile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h